

Paris, le 11 juillet 2019

M. Bruno STUDER
Président de la commission des affaires
culturelles et de l'éducation
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75007 PARIS

Monsieur le Président,

Suite à ses propos tenus au sujet de la PMA, madame la députée Agnès Thill a été exclue du parti La République En Marche fin juin. Les valeurs portées par cette personne vont à l'encontre d'un projet républicain qui se voudrait humaniste et inclusif. Le SE-Unsa s'interroge donc sur la présence de cette élue au Conseil Supérieur des Programmes. Comment en effet pourrait-on être exclue d'un mouvement politique, pour avoir tenu des propos polémiques sur les réseaux sociaux et, en même temps, continuer à faire partie d'une instance qui participe à la conception générale des enseignements dispensés aux élèves des écoles, des collèges et des lycées ?

Nous demandons, si cela n'est pas déjà fait, que Madame Agnès Thill soit démise de ses fonctions au Conseil Supérieur des Programmes et que vous procédiez au plus vite à son remplacement par une personne respectueuse des valeurs de notre République.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général

Copie à Mme Souad Ayada, présidente du Conseil supérieur des programmes